

# les indices de qualité de l'air



L'indice de qualité de l'air a été mis en place pour informer le public sur la pollution atmosphérique des agglomérations urbaines. Cet indice journalier, compris entre 1 et 10, permet de caractériser de manière simple et globale la qualité de l'air d'une agglomération urbaine. Par définition, l'indice de qualité de l'air est calculé pour une agglomération entière

et ne permet pas de mettre en évidence des phénomènes localisés de pollution. Il ne remplace pas une information spécifique de la population en cas de dépassement des seuils de recommandation et d'information ou d'alerte.

## une **sélection** de polluants

Quatre polluants traceurs de la pollution d'origine urbaine sont pris en compte dans l'indice de qualité de l'air : le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>) et les poussières fines (PM10).

Ces polluants atmosphériques font tous l'objet de seuils réglementaires et peuvent présenter dans certaines circonstances des niveaux élevés dans l'atmosphère des agglomérations urbaines.

## ...et de sites de mesures

L'indice de qualité de l'air caractérise la pollution atmosphérique de fond des zones urbanisées. À ce titre sont intégrés dans son calcul, les niveaux de pollution mesurés sur les sites urbains et périurbains. Localisés de façon à ne pas être soumis à une source déterminée de pollution, ces sites caractérisent la pollution moyenne d'une zone densément peuplée.

## un calcul **réglementé**

Le calcul de l'indice de qualité de l'air est défini au niveau national sur la base de seuils réglementaires (arrêté du ministère chargé de l'Environnement du 22/07/2004). Cet indice est le maximum de quatre sous-indices, chacun d'entre eux étant représentatif d'un des quatre polluants.

Pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, il s'agit de l'indice Atmo. Pour les agglomérations de moins de 100 000 habitants, il s'agit de l'indice IQA ("indice de qualité de l'air simplifié"), calculé sur la base d'un à quatre sous-indice(s).

Chaque sous-indice repose sur le calcul d'une moyenne des niveaux du polluant considéré sur l'ensemble des sites retenus. Les données de base pour ce calcul sont :

- pour les PM10 : la moyenne journalière sur chaque site ;
- pour le SO<sub>2</sub>, le NO<sub>2</sub> et l'O<sub>3</sub> : le maximum des moyennes horaires du jour sur chaque site.

Les échelles de calcul des sous-indices sont construites par référence aux seuils réglementaires de qualité de l'air.

## la **communication**

L'indice de qualité de l'air est souvent représenté par une "girafe", dont l'attitude varie selon la valeur de l'indice. Un qualificatif et une couleur sont associés à chaque valeur de l'indice. Chaque jour, trois indices sont diffusés par agglomération : l'indice de la veille, du jour et celui prévu pour le lendemain.



► grille de calcul des sous-indices de qualité de l'air et qualificatifs associés

Sous-indice	Qualificatif	SO <sub>2</sub> * (µg/m <sup>3</sup> )	NO <sub>2</sub> * (µg/m <sup>3</sup> )	O <sub>3</sub> * (µg/m <sup>3</sup> )	PM10 ** (µg/m <sup>3</sup> )
1	très bon	0-39	0-29	0-29	0-6
2	très bon	40-79	30-54	30-54	7-13
3	bon	80-119	55-84	55-79	14-20
4	bon	120-159	85-109	80-104	21-27
5	moyen	160-199	110-134	105-129	28-34
6	médiocre	200-249	135-164	130-149	35-41
7	médiocre	250-299	165-199	150-179	42-49
8	mauvais	300-399	200-270	180-209	50-64
9	mauvais	400-499	275-399	210-239	65-79
10	très mauvais	≥500	≥400	≥240	≥80

\* moyenne des maxima des moyennes horaires du jour enregistrés sur chaque site

\*\* moyenne des moyennes journalières enregistrées sur chaque site



# les indices dans les Pays de la Loire

## l'indice de qualité de l'air couvre sept agglomérations

L'indice de qualité de l'air est calculé pour sept agglomérations des Pays de la Loire :

- l'indice Atmo à Angers, le Mans, Nantes et Saint-Nazaire (agglomérations de plus de 100 000 habitants),
- l'indice IQA à Cholet, la Roche-sur-Yon et Laval (agglomérations de moins de 100 000 habitants).

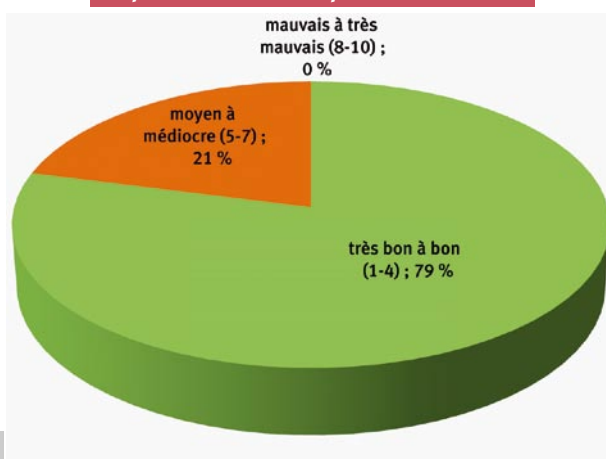


## de bons indices plus de huit jours sur dix

Dans les principales agglomérations des Pays de la Loire, la qualité de l'air est bonne à très bonne plus de 300 jours par an. Les indices ne dépassent pas le niveau 8 (mauvaise qualité de l'air).

D'une manière générale, les indices les plus élevés sont observés pendant le printemps et l'été, où l'ensoleillement associé à des fortes températures favorise la formation d'ozone à partir de polluants précurseurs (dioxyde d'azote, composés organiques volatils...). Quelques indices élevés peuvent survenir pendant l'hiver, en lien avec des hausses de la pollution par les poussières.

> répartition des indices de qualité de l'air en 2010



## des indices consultables !

Air Pays de la Loire diffuse ses indices de qualité de l'air, par fax à 17h, à des destinataires relais.

Ces indices peuvent être consultés sur le site Internet [www.airpl.org](http://www.airpl.org) d'Air Pays de la Loire et dans sa lettre électronique d'information *airpl.INDICES* (abonnement gratuit).